



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 17

Votants : 18 (dont 1 procuration)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

N° 13

OBJET :

Mmes et MM. E. CUISSET (à partir de la délibération n° 8) - J. KUCHNA - M. CHARASSE - F. SENNEPIN - N. COULANGE - M. MARIEN - N. CHAMOIX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE - B. AGUIAR - JC. BRAT, Vice-Présidents.

SAINT-REMY-EN-ROLLAT

Mmes et MM. R. LOPEZ – T. WIRTH – R. DEJEAN (à partir de la délibération n° 8) – C. DUMONT - S. BRUNO - E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres, formant la majorité des membres en exercice

**PROTECTION ET
MISE EN VALEUR DE
L'ENVIRONNEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

Absent avant donné procuration :

Mme Elisabeth BARGE à M. François SENNEPIN.

GEMAPI

Absents excusés :

AGRICULTURE

Mmes et MM. JS. LALOY - C. BARDOT – M. MORGAND – C. BENOIT, Vice-Présidents.

PARCELLE ZP 46

Mmes et MM. J. TERRACOL – F. SZYPULA – P. SEROR – L. DUFRAISE - O. ROYER – C. MAGNAUD – P. COLAS – F. GONZALES – T. LAPLACE - A. CORNE – B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS – JM. BOUREL - A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – JD. BARRAUD - JP. RAYMOND – V. TRIBOULET - S. MORIER-MIZOULE – J. BLETTERY - C. BOUARD – P. BONNET - J. ALMAZAN, Conseillers Délégués, Membres

**ACQUISITION ET
DEMANDE DE
SUBVENTION**

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 15 FEV. 2021

Publiée ou notifiée

le : 15 FEV. 2021

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Vichy Communauté et notamment ses compétences en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations et en matière d'agriculture,

Vu la délibération n° 4A du Conseil communautaire de Vichy Val d'Allier en date du 18 juin 2015 approuvant le projet d'agglomération pour la période 2015-2025,

Vu l'arrêté n° 3188/2016 du Préfet de l'Allier en date du 5 décembre 2016 portant fusion de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et de la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise et création de la communauté d'agglomération Vichy Communauté,

Vu la délibération n° 3 du Conseil communautaire en date du 28 septembre 2017, adoptant les nouveaux statuts de Vichy Communauté,

Vu la délibération n° 9A du Conseil communautaire en date du 28 septembre 2017 actualisant le projet d'agglomération susmentionné,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017/667 du 27 décembre 2017 autorisant l'adoption des nouveaux statuts de la communauté d'agglomération Vichy Communauté,

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire en date du 3 décembre 2020, par laquelle le Conseil communautaire autorise le Bureau communautaire à décider l'acquisition d'immeubles, de droits réels immobiliers ou de fonds de commerce d'un montant inférieur ou égal à 500 000 €,

Considérant la localisation de la parcelle ZP 46 à Saint-Rémy-en-Rollat, à l'interface de plusieurs milieux naturels dont l'Espace Naturel Sensible de la Boire des Carrés, milieux qui ont tous un lien avec la présence de l'Allier et de sa nappe d'eau souterraine, importantes pour le captage d'eau potable du Chambon et du ruisseau du Servagnon,

Considérant que l'acquisition de ladite parcelle permettra aussi la mise en œuvre de mesures de restauration et de valorisation du ruisseau du Servagnon en lui redonnant de l'espace pour divaguer,

Considérant que Vichy Communauté pourra également envisager de maintenir sur ladite parcelle un usage agricole encadré par un cahier des charges spécifique, souscrivant ainsi pleinement à la protection de cet environnement en zone sensible,

Considérant l'accord intervenu entre M. Christian BLANCHARD, propriétaire de la parcelle précitée et Vichy Communauté, sur un prix d'acquisition s'élevant à 7 000 €,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'acquérir auprès de M. Christian BLANCHARD ou de ses ayants-droit, la parcelle cadastrée ZP 46 (11 080 m²), située « La Boire Platte » à Saint-Rémy-en-Rollat, au prix de 7 000 €,
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financiers et institutionnels sur cette opération,
- de donner mandat en conséquence à M. le Président ou Mme la Vice-Présidente déléguée à la gestion patrimoniale pour signer tous documents relatifs à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- dit que les dépenses inhérentes à cette acquisition y compris les frais d'acte seront imputées au budget principal de Vichy Communauté,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 28 janvier 2021.

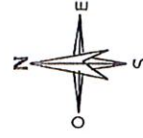
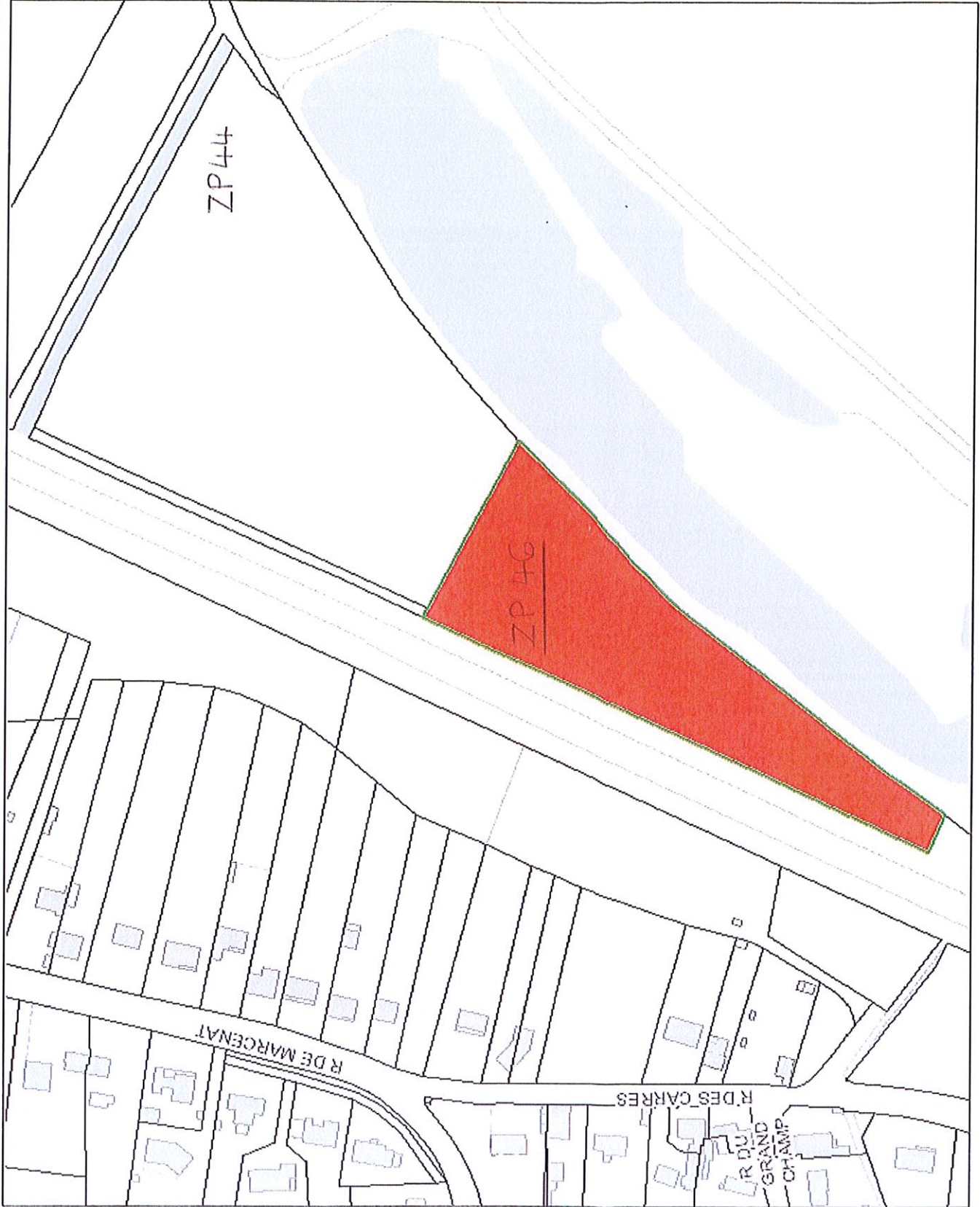
Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



ST REMY EN ROLLAT - ZP 46



Edité le 11/01/2021

Sources:

SIG - CA Vichy Val d'Allier
DGFiP © Cadastre. Droits de l'Etat réservés.

Echelle: 1:2 227



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 13 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28/01/2021

Objet de l'acte : SAINT-REMY-EN-ROLLAT / PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE
L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE - GEMAPI - AGRICULTURE -
PARCELLE ZP 46 - ACQUISITION ET DEMANDE DE SUBVENTION

.....

Date de décision: 28/01/2021

Date de réception de l'accusé 15/02/2021

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 28JANV2021_13

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210128-28JANV2021_13-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .1

Domaine et patrimoine

Acquisitions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 13.pdf (99_DE-003-200071363-20210128-28JANV2021_13-DE-
1-1_1.pdf)